

## À quoi servent les réserves de change ?

Les réserves de change sont des avoirs détenus par les banques centrales ou les États en devises étrangères ou en or. Les réserves de change d'un pays lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour conduire des opérations de change ou faire face à un déficit de sa balance des paiements. Leur importance économique varie fortement selon la situation du pays.

Une banque centrale peut intervenir sur le marché des changes dans le but d'influencer le taux de change de sa monnaie en puisant dans ses réserves de change (avoirs en devises étrangères). Par exemple, si la Banque centrale européenne vend une partie de ses réserves en dollars contre des euros, cela conduit à une appréciation de l'euro par rapport au dollar.

## La gestion des réserves de change par la Banque de France

Les activités de marché au sein de la Banque de France se sont sensiblement développées au cours des quinze dernières années, tant en matière de diversité d'activité que d'expertise. La salle des marchés de la Banque de France négocie les plus gros volumes d'opérations et la gamme d'instruments la plus large au sein de la zone euro.

La salle des marchés de la Banque de France gère :

- les opérations pour le compte propre de la Banque de France comme la gestion des réserves de change ;
- celles négociées pour le compte de, et avec les banques centrales étrangères ;
- celles mises en œuvre dans le cadre de la politique monétaire.

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollar américain. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé.

Afin d'assurer une présence continue sur l'ensemble des marchés financiers, la salle des marchés de la Banque de France dispose de trois implantations : une salle principale à Paris, et deux salles des marchés à l'international : à New York et Singapour.

**40**

opérateurs de marché gèrent les réserves de change à la Banque de France

**3 000+**

opérations réalisées chaque mois par la salle des marchés de la Banque de France, sur des marchés très variés

## Les contributions de la Banque de France en matière d'expertise de marché

## **La participation à des groupes de travail internationaux**

Forte de sa présence internationale, la Banque de France a développé une expertise de marché qui lui permet de participer à de nombreux groupes de travail internationaux ou à des conférences : par exemple sur le marché des changes, sur certaines devises asiatiques, sur le marché de l'or ou du collatéral.

## **Euro GC+, une plateforme de transactions monétaires sécurisées**

Dans l'objectif de soutenir la stabilité financière du financement en euro, faciliter la liquidité interbancaire et réduire le risque de contrepartie sur le marché à court terme, la Banque de France a lancé Euro GC+ (*Euro General Collateral Plus*) avec les grandes banques françaises et deux fournisseurs d'infrastructures privés (Euroclear et LCH.Clearnet).

Euro GC+ est basé sur le principe du « repo », où les banques prennent en garantie des titres en échange de liquidité, mais avec deux nouveautés :

- l'utilisation d'une chambre de compensation encadrée par des règles prudentielles très strictes (LCH.Clearnet) ;
- deux paniers de garanties en titres en euros standardisés et échelonnés selon le niveau de risque, dans l'objectif de fournir différentes combinaisons de risques et de rendements aux participants.

La plateforme Euro GC+ s'ajoute à l'offre de Francfort (GC Pooling de Clearstream), qui utilise la chambre de compensation EUREX4.

## **FX Global Code, un code global de bonne conduite sur le marché des changes**

Le Code global est un code de bonne conduite volontaire s'appliquant à l'ensemble des participants du marché des changes sur toutes les grandes places financières mondiales afin de garantir la robustesse, l'équité et la transparence du marché des changes. Il couvre des domaines tels que l'éthique, la gouvernance, l'exécution des ordres – leur confirmation et leur règlement – ainsi que le partage d'informations et la gestion des risques.

Publié en mai 2017, le Code représente l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de deux ans avec les banques centrales et les participants de marché des principaux centres financiers mondiaux, dans lequel la Banque de France a été très impliquée. Paris est la première place financière d'Europe continentale en matière de volumes traités sur le marché des changes.

Les banques centrales ont confirmé leur intention d'adhérer aux principes du Code dans leurs opérations sur le marché des changes – sauf si cela contrevient à leurs missions fondamentales – et attendent de leurs contreparties régulières sur ce marché qu'elles y adhèrent également.

En savoir plus

- [Site Internet du Global FX Committee](#)
- [Version officielle du Code global \(en anglais\)](#)
- [Déclaration d'engagement au Code global](#)

Pour aller plus loin

- [Le marché des titres de créances négociables \(TCN\)](#)
- [Le marché de l'ESNI \(Euro Secured Notes Issuer\)](#)

- [La gestion de l'or](#)